



LES MISSIONS

Intégrée au Centre de Formation, située sur le site de l'antenne de l'IFPS de Colbert.

L'EIP fait partie du pôle d'enseignement. Elle a une capacité d'accueil de 30 étudiants par promotion.

CONTACTS

École d'Infirmière Puéricultrice

Secrétariat pédagogique
02 30 33 86 33
eip@ifps-brest.bzh



CHU DE BREST

Institut de Formation
des Professionnels de Santé
Hôpital de la Cavale Blanche
Boulevard Tanguy Prigent
29609 BREST Cedex

www.ifps-brest.bzh

*Vous voulez devenir
INFIRMIÈRE
PUÉRICULTRICE ?*



**Ça tombe bien,
nous pouvons vous former !**



LE MÉTIER

L'infirmière puéricultrice est une professionnelle spécialisée qui prend soin de l'enfant (de 0 à 18 ans) et de sa famille.

Elle exerce dans les milieux sanitaires, sociaux et éducatifs. Elle contribue à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son éveil, son autonomie et sa socialisation.



CAPACITES REQUISES POUR LA FORMATION

- ✓ Disponibilité
- ✓ Adaptation
- ✓ Rigueur
- ✓ Maîtrise de soi
- ✓ Curiosité intellectuelle
- ✓ Créativité
- ✓ Sens des responsabilités
- ✓ Esprit de partenariat



LA FORMATION

D'après l'arrêté du 13 juillet 1983, elle se déroule sur 12 mois. Elle comprend :

- 650h d'enseignement théorique et pratique
- 710h de temps de stage
- 140h de travaux dirigés et d'évaluations

LES PREREQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

Cette formation de spécialisation s'adresse aux infirmières DE et aux sages-femmes.

Selon l'Article 1 de l'arrêté du 12 décembre 1990, les conditions pour se présenter au concours sont :

- ✓ Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou de sage-Femme
- ✓ A défaut, être inscrit en dernière année d'études d'infirmier ou de sage-femme
- ✓ Avoir réussi les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'infirmière puéricultrice.



ÉPREUVES D'ADMISSION

Organisées sous la tutelle de l'Agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), elles évaluent l'aptitude des candidates à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'état d'infirmière puéricultrice.

Épreuves d'admissibilité sur dossier :

- ✓ Un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes ;
- ✓ Une lettre de candidature exposant le projet professionnel et comportant l'analyse de situation. Cette dernière doit vous permettre d'adopter une posture réflexive en :
 - Analysant la situation au regard des recommandations des bonnes pratiques professionnelles
 - Identifiant les points forts et les axes d'amélioration de la situation de soins vécue
 - Questionnant les enjeux éthiques soulevés.

Épreuve d'admission :

- ✓ Une présentation orale portant sur le projet professionnel du candidat
- ✓ Un cours exposé de la situation de soin présenté dans la lettre de candidature
- ✓ Un échange avec le jury